

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU WISSEMBOURG
COMMUNE DE WINDSTEIN**

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 décembre 2020
sous la présidence de Monsieur Steeve OMPHALIUS, Maire

convocation : 30 novembre 2020

Membres présents : Mesdames BIEBER Martine, BREHM Marie, FISCHER Mylène, SPENRATH Elisabeth, Messieurs BALL Patrick , BERTIN Luc, ISENMANN Christian, MUNSCH Christian, PFEIFFER Romuald, STEINER Christian.

Membre excusé : néant

Nombre des conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

Monsieur Christian ISENMANN a été nommé secrétaire de séance

Objet : N°1) Adoption des procès-verbaux du 27 octobre 2020

Mis au voix, les procès-verbaux en date du 27 octobre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Objet : N°2) Défense extérieure contre l'incendie - mise en conformité réservoir mairie (chemin d'accès)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le devis relatif aux travaux du chemin d'accès pour la mise en conformité du réservoir mairie a été réceptionné. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SCHEIDT pour la réalisation de l'accès qui s'élève à 11 885.70 € HT soit 14 262.84 €. Monsieur le Maire suggère que l'offre soumise soit retenue.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
décide**

- de retenir l'offre de l'entreprise SCHEIDT au prix de 11 885.70 € HT
autorise
- le Maire à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente
délibération,
sollicite
- le versement d'un acompte de subvention auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin
décide
- que les dépenses inhérentes au projet seront imputées sur le budget de l'exercice
correspondant.

Objet : N°3) Convention de refacturation des masques de protection à usage unique et de gel hydroalcoolique - crise sanitaire COVID-19

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association des Maires de France du Bas-Rhin s'est engagée à fournir pour faire face à l'épidémie de COVID-19 un masque à usage unique ainsi que du gel hydroalcoolique pour les collectivités. Ainsi, la Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains a recensé le nombre d'agents du territoire et a financé ces produits. Pour procéder à la refacturation des communes membres, une convention constitutive doit être mise en place afin de définir les modalités de remboursement. Monsieur le Maire précise que la commune devra s'acquitter des montants suivants :

- masques : 12.40 € correspondant à 40 unités
- gel : 3.60 € correspondant à 6 unités

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
décide**

- de s'acquitter des montants suivants : masques : 12.40 € correspondant à 40 unités et pour le gel : 3.60 € correspondant à 6 unités

approuve

- la convention de refacturation des masques de protection à usage unique et de gel hydroalcoolique

autorise

- le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de cette convention

Objet : N°4) Convention de refacturation des masques de protection réutilisables - crise sanitaire COVID-19

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Conseil Départemental du Bas-Rhin en partenariat avec les EPCI a fait l'acquisition de masques chirurgicaux réutilisables à destination des agents. La Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains s'est engagée à rembourser l'acquisition de ces masques pour l'ensemble des communes du territoire auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin. Ainsi, pour procéder à la refacturation des communes membres, une convention constitutive doit être mise en place afin de définir les modalités de remboursement. Monsieur le Maire précise que la commune devra s'acquitter des montants suivants :

- masques : 12.40 € correspondant à 40 unités

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
décide**

- de s'acquitter des montants suivants : masques : 12.40 € correspondant à 40 unités

approuve

- la convention de refacturation des masques de protection réutilisables

autorise

- le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de cette convention

Objet : N°5) Demande de subvention de la défense extérieure contre l'incendie - Relance Rurale Région Grand-Est

Monsieur le Maire informe que suite à la mise en place du plan de relance rurale de la Région Grand-Est, des projets peuvent être subventionnés pour les communes de moins de 500 habitants. Ainsi, Monsieur le Maire propose de soumettre le projet de défense extérieure contre l'incendie. Il précise qu'actuellement il n'est pas possible de cumuler la subvention du Conseil Départemental avec celle-ci. Néanmoins, après avoir pris contact avec la chargée de mission réseau rural de la Région Grand-Est, la nouvelle structure Collectivité Européenne d'Alsace devra débattre début janvier 2021 sur la levée de cette impossibilité de cumul des aides financières. Ainsi, Monsieur le Maire suggère de déposer une demande de subvention qui sera étudiée au cours du 1er semestre 2021. La subvention susceptible d'être accordée est fixée à 20 % du montant des travaux plafonnés à hauteur de 100 000.00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
retient**

- le projet de travaux d'aménagement de la défense extérieure contre l'incendie

approuve le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux : 126 246.00 €

Subvention Conseil Départemental plan relance MARSHALL 28 % : 35 348.88 €

Subvention Région Grand-Est plan relance rural (travaux plafonnés à 100 000.00 €) 20
% : 20 000.00 €

Récupération FCTVA : 24 851.27 €

charge communale : 71 295.05 €

Montant TTC : 151 495.20 €

décide

- de solliciter la subvention auprès de la Région Grand-Est au titre du plan de relance rural

autorise

- Monsieur le Maire a signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

**Objet : N°6) Travaux d'aménagement - mur de soutènement - rue du
Schlossberg**

Monsieur le Maire informe que le muret situé à l'entrée de la rue du Schlossberg présente une dégradation importante. En effet, les éléments de soutènement en bois se sont détériorés. Ainsi, Monsieur le Maire propose de les remplacer par un muret en blocs de grès des Vosges. Après avoir analysé les différents devis, Monsieur le Maire propose que l'entreprise SCHEDT de Schoenenbourg soit retenue pour un montant 4 370.00 € HT.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
décide**

- de retenir l'offre de l'entreprise SCHEIDT au prix de 4 370.00 € HT
- décide**

- que les dépenses inhérentes au projet seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Objet : N°7) Divers

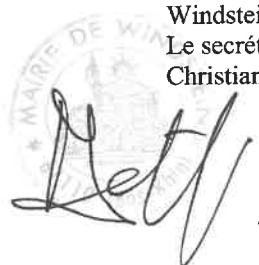
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- La commune a transmis une déclaration à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour renoncer à faire valoir son droit de préemption concernant la vente du bien suivant :
Section 8 parcelle 191/12 lieu-dit " rue du Nagelsthal",
- Le passage des pompiers concernant la signalétique à mettre en place pour la défense extérieure contre l'incendie. Des panneaux règlementaires seront posés à proximité de la réserve près de la mairie et en face de l'hôtel-restaurant du Windstein (prise d'eau provisoire dans la rivière),
- La poursuite du programme de défense contre l'incendie en 2021 consiste à poser trois citernes à différents endroits de la commune. Une consultation d'entreprises est en cours et sera soumise lors d'une prochaine séance du conseil municipal,
- L'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE courant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout au partie des risques d'invalidité et liés au décès dès 2021, le dossier sera soumis à la prochaine séance du CT du Centre de Gestion, les formalités suivront,
- L'acte d'achat pour la licence 4 a été signé chez Maître FAESSEL Christophe notaire à Haguenau. Il s'agira maintenant de désigner un exploitant qui pourrait être l'association Windstein Animation. Une réflexion est menée dans ce sens en lien avec son comité,
- Le recensement prévu en janvier 2021 est reporté en 2022 suite à la crise sanitaire actuelle,
- La proposition d'une commande groupée pour des défibrillateurs supplémentaires par l'intermédiaire de la Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains. Après analyse de l'offre et la non obligation d'en disposer à d'autres endroits que la Mairie, le Conseil Municipal renonce à cette acquisition,
- Le projet de colis de Noël pour les aînés de la commune sachant que parallèlement l'Association Windstein Animation mène une action pour les enfants. Le Conseil Municipal propose de solliciter les commerçants locaux pour cette action et de fixer à 70 ans et plus l'âge des bénéficiaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures.

Windstein, le 14 décembre 2020

Le secrétaire de séance,
Christian ISENMANN



The image shows a circular official stamp of the Mayor of Windstein, with the text 'MAIRE DE WINDSTEIN' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Isenmann'.